



L'ESSENTIEL | 2024

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



Docteur Pierre-Yves Thiébault
Président du Conseil de Surveillance

Chers amis de la Fondation Raoul Follereau,

« Il faut faire beaucoup plus. Beaucoup plus que ce qu'on peut, pour essayer de faire assez. »

Ces mots de Raoul Follereau résumant bien l'esprit dans lequel s'est déroulée l'année 2024 pour notre Fondation. Partout - en France comme sur le terrain - les efforts conjugués des bénévoles, des salariés, des partenaires et des donateurs témoignent de ce désir profond de se dépasser, chacun à son niveau, pour aller un peu plus loin dans le combat contre la lèpre et les maladies tropicales négligées cutanées (MTNC) : l'ulcère de Buruli, la gale, le pian, les leishmanioses... Comme la lèpre, ces maladies sont sources de douleur, d'exclusion, de solitude. Nous nous battons avec opiniâtreté pour apporter soins, réconfort et réhabilitation à ceux qui en souffrent.

Cette lutte ne saurait être isolée. Elle implique une approche globale, attentive aux facteurs qui favorisent la maladie : l'isolement, la pauvreté, le manque d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'éducation. C'est pourquoi nos programmes allient prévention, soins, accompagnement social et éducation. Cette stratégie intégrée nous permet d'envisager, à l'horizon 2030, une élimination progressive de ces maladies.

À chacun d'entre vous, je veux dire merci.

Merci, au nom des malades, de votre confiance. Merci de faire plus que donner : merci de croire, d'agir, d'espérer avec nous.

PRÉSENTATION DE LA FONDATION

● Le projet de la Fondation

Organisme caritatif privé, reconnu d'utilité publique, la Fondation Raoul Follereau poursuit le combat de son fondateur : "Bâtir un monde sans lèpre", en mettant en œuvre un message de charité qui affirme, avec force, la dignité de chaque personne humaine, dans toutes ses dimensions.

En plaçant l'être humain au centre de ses actions - sans distinction d'origine ni de religion -, la Fondation agit en profondeur pour aider les personnes exclues à retrouver leur dignité, leur place et leur autonomie. Elle poursuivra son engagement jusqu'à l'éradication de la lèpre, en renforçant l'accès aux soins des plus vulnérables et en s'attaquant aux causes et aux conséquences.

Salariés et bénévoles œuvrent ensemble pour faire vivre une véritable communauté de solidarité, une chaîne d'engagement qui relie bienfaiteurs, partenaires et acteurs de terrain. Parce que c'est ensemble que nous pouvons bâtir un monde plus juste, plus humain et sans lèpre.

● La gouvernance

La Fondation est administrée par un directoire, placé sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Ce conseil est composé de neuf membres bénévoles et d'un commissaire du Gouvernement. Il s'appuie sur deux commissions consultatives, l'une dédiée à l'audit, l'autre aux questions financières.

Le directoire, composé de trois membres, administre la Fondation de manière collégiale et solidaire, en lien étroit avec une commission scientifique et médicale, qui l'éclaire sur les orientations et actions à mener.

Les membres des commissions sont nommés par le conseil de surveillance pour leur expertise reconnue, qu'ils mettent gracieusement au service de la mission de la Fondation.

● Principes d'action

Plaçant le respect de tout homme au cœur de ses projets, la Fondation Raoul Follereau s'appuie sur des principes d'action, fondés sur la devise « Aimer, agir ! » : **aimer** tout homme exclu qu'elle rencontre sur son chemin ; **agir** pour l'aider à se mettre debout et à vivre dans des conditions dignes.

À ce titre, la Fondation est inspirée de la vision chrétienne de l'homme : dignité de la personne, option préférentielle pour les pauvres, destination universelle des biens, recherche du bien commun, participation individuelle, subsidiarité des organisations et solidarité.

La Fondation, porte ainsi une attention particulière à :

- **Agir en profondeur et dans la durée** : la Fondation privilégie des actions de fond, conçues pour avoir un impact durable. Elle s'attaque aux causes des maux autant qu'à leurs conséquences, en construisant des réponses solides, adaptées aux besoins des populations et à la réalité du terrain, avec la volonté de s'inscrire dans le temps long.
- **« Aider à faire »** : soutenir sans se substituer. La Fondation adopte une démarche de co-construction et de renforcement des capacités locales. Elle accompagne les compétences et les structures existantes - ou les aide à émerger - sans jamais prendre leur place. Elle agit notamment en appui :
 - des programmes nationaux, en collaboration avec les ministères des pays concernés ;
 - de partenaires privés, souvent religieux (partenaires historiques de la Fondation au service des plus pauvres), choisis pour leur engagement désintéressé, leur intégrité, leur ancrage local et leur compétence.
- **Assurer l'efficacité et la qualité** :
 - en coordonnant ses actions avec d'autres acteurs engagés pour renforcer son impact tout en respectant son identité ;
 - en inscrivant l'ensemble de ses projets dans une démarche de qualité et d'amélioration continue, fidèle à l'exigence de son fondateur, Raoul Follereau, et **sous contrôle d'organismes indépendants.**

● Une exigence de transparence et de contrôle

La surveillance et les contrôles de la Fondation Raoul Follereau sont exercés par plusieurs instances internes et externes :

- **Le conseil de surveillance** qui exerce un contrôle permanent de la gestion de la Fondation ;
- **Une commission financière**, qui donne un avis sur les comptes, le budget et la politique de placements financiers ;
- **Une commission d'audit**, pour vérifier la bonne affectation et l'utilisation des ressources collectées auprès des donateurs ;
- **Un dispositif de contrôle interne**, qui concourt à la maîtrise du fonctionnement de l'ensemble des activités ;
- **Un commissaire aux comptes** dont la mission légale est de contrôler et de certifier la sincérité, la régularité des comptes et de s'assurer de leur conformité à la réglementation comptable imposée aux organismes faisant appel à la générosité du public ;
- **Le Comité de la charte du Don en confiance**, qui exerce un contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs ;
- **La Cour des comptes et l'IGAS** qui peuvent être amenées à contrôler les organismes faisant appel à la générosité du public.



● Des personnes engagées dans l'action

La Fondation vit grâce à l'engagement de femmes et d'hommes, convaincus par le message de charité sans frontière que son fondateur Raoul Follereau a transmis. Ils sont la force vive de notre action :

- des salariés tout d'abord, au nombre moyen de 134 équivalents temps plein en 2024, en France et dans les pays des projets de la Fondation, qui œuvrent chaque jour avec professionnalisme et conviction ;
- des bénévoles, investis dans les instances de gouvernance ou au sein des délégations départementales, relais essentiels du message et des actions de la Fondation sur le terrain. ;
- des quêteurs, mobilisés chaque année à l'occasion des Journées mondiales des malades de la lèpre ;
- **et surtout, des donateurs, fidèles et engagés, dont la générosité rend concrètes et possibles toutes les actions de la Fondation.**

● Fondations abritées

La Fondation agit soit directement, soit par l'intermédiaire de fondations abritées. En effet, les statuts de la Fondation Raoul Follereau lui confèrent la capacité d'abriter des fondations, dont l'objet est conforme au sien. Elle leur offre ainsi le cadre juridique ainsi que les services pour la gestion de leurs projets. En 2024, neuf fondations sont sous l'égide de la Fondation Raoul Follereau :

- la fondation Séverine Degron ;
- la fondation Guilde Européenne du Raid ;
- la fondation Insertion Emploi Occitanie ;
- la fondation Louis-Paul Aujoulat ;
- la fondation A2ES ;
- la fondation des Patronages ;
- la fondation Jean Cassaigne ;
- la fondation Eiramel ;
- la fondation Bazin.

Les comptes de ces fondations abritées font partie intégrante de ceux de la Fondation Raoul Follereau.

● Des structures complémentaires

Pour réaliser son action caritative, la Fondation Raoul Follereau s'appuie sur deux structures indépendantes qui contribuent à la réalisation des projets et programmes ou à ses ressources : la SARL **Follereau Logistique**, centrale d'achats de produits et matériels destinés aux partenaires et la **SCI Dantzig Immo**, destinée à gérer les immeubles de rapport.

Total des emplois 2024 : 12 685 k€

Missions sociales

77,9 %

Frais de recherche de fonds

15,9 %

Frais de fonctionnement

6,2 %



Total des ressources 2024 : 13 086 k€

Produits liés à la générosité

80,6 %

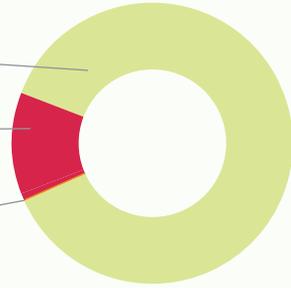
Produits non liés à la générosité

19,3 %

Subventions

et concours publics

0,1 %



Produits liés à la générosité

Les produits liés à la générosité du public comprennent les dons, les legs, les donations, les assurances-vie, le mécénat d'entreprise et d'autres produits (essentiellement financiers). En 2024, ils ont représenté 10,5 M€.

Dons

45 %

Legs, donations et assurances-vie

50,8 %

Autres produits

4,2 %

Mécénat

0 %



Utilisation des ressources de la générosité (dons et legs)

En 2024, sur 100 €

provenant de la générosité :

75 €

ont été utilisés pour les actions de la Fondation ;

19 €

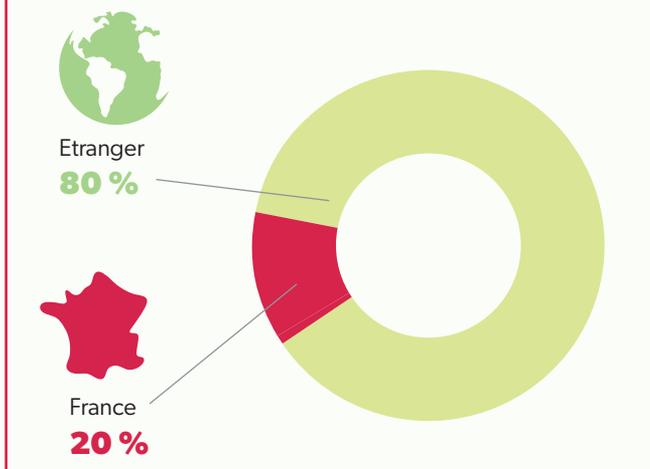
pour les frais de collecte et de traitement. La Fondation ne recevant aucune subvention, ses ressources sont issues principalement de la générosité. Pour assurer chaque année un niveau de ressources permettant la continuité de nos actions, nous devons procéder à de nombreuses et coûteuses actions de collecte. Cependant, vous pouvez nous aider à diminuer ces dépenses en privilégiant les modes de dons moins coûteux, soit via notre site internet www.raoul-follereau.org, soit en choisissant le prélèvement automatique.

6 €

ont servi au financement du fonctionnement.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ 2024

Elles représentent 9 875 k€ soit 78,0%
des emplois et se répartissent de la façon suivante :



Missions sociales 2024

Les missions sociales représentent l'action de la Fondation Raoul Follereau contre la lèpre et les maladies similaires, leurs causes et leurs conséquences. En 2024, la Fondation a également mené des actions en faveur de la réinsertion en zone rurale en France et en faveur des populations défavorisées au Moyen-Orient. Les actions en zones rurales françaises ont été transférées fin 2024 à l'association indépendante Terre d'Entraide, qui a été créée pour poursuivre ces activités. Quant à celles menées au Moyen-Orient, la Fondation prévoit de les réduire progressivement avant arrêt. Les coûts des missions sociales sont constitués des aides directement versées, des dépenses liées aux projets menés directement par la Fondation, comme le fonctionnement du Centre de traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB) à Pobè au Bénin, ainsi que des coûts des services chargés de l'attribution et du suivi de ces aides.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (LOI n°91-772 du 7 AOUT 1991)

Organisme faisant appel à la générosité du public, la Fondation Raoul Follereau élabore un compte d'emploi des ressources collectées auprès du public selon le nouveau format normalisé en 2018. Ce document figure dans les comptes 2024 et est téléchargeable [sur le site internet de la Fondation](#).

Compte de résultat par origine et par destination

	EXERCICE 2024	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2023	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
Produits liés à la générosité du public	10 543 154 €	10 543 154 €	11 687 936 €	11 687 936 €
Produits non liés à la générosité du public	2 526 076 €	0 €	1 473 112 €	0 €
Subventions et autres concours publics	17 174 €	0 €	0 €	0 €
Total des ressources de l'exercice	13 086 404 €	10 543 154 €	13 161 048 €	11 687 936 €
Reprises sur provisions et dépréciations	693 €	0 €	19 803 €	1 351 €
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	326 054 €	128 082 €	617 873 €	244 322 €
Total	13 413 152 €	10 671 236 €	13 798 723 €	11 933 609 €
CHARGES PAR DESTINATION				
Missions sociales	9 875 180 €	7 969 282 €	9 153 638 €	7 772 588 €
Frais de recherche de fonds	2 019 778 €	2 019 778 €	1 866 011 €	1 866 011 €
Frais de fonctionnement	789 710 €	597 245 €	711 936 €	610 025 €
Total des emplois de l'exercice	12 684 668 €	10 586 305 €	11 731 585 €	10 248 624 €
Dotations aux provisions et dépréciations	44 343 €	31 620 €	14 040 €	0 €
Impôts sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	0 €
Reports en fonds dédiés de l'exercice	556 508 €	46 590 €	260 998 €	22 149 €
Total	13 285 519 €	10 664 515 €	12 006 622 €	10 270 773 €
Excédent ou insuffisance des ressources *	127 633 €	6 721 €	1 792 101 €	1 662 836 €

Bilan simplifié

ACTIF NET	2024	2023
Actif immobilisé	16 391 592 €	11 401 958 €
Actif circulant	23 367 173 €	22 581 738 €
dont placements financiers	16 006 793 €	14 952 228 €
Comptes de régularisation	214 461 €	163 700 €
TOTAL ACTIF	39 973 225 €	34 147 395 €

PASSIF	2024	2023
Dotations et apports	8 168 865 €	8 011 200 €
Réserves	14 589 222 €	12 926 385 €
Résultat de l'exercice	127 633 €	1 792 101 €
Provisions pour risques	58 402 €	26 782 €
Fonds reportés et dédiés	9 297 937 €	9 264 343 €
Dettes	7 731 167 €	2 126 585 €
Produits constatés d'avance	0 €	0 €
TOTAL PASSIF	39 973 225 €	34 147 395 €

Avertissement. Suite à la dissolution du Groupement d'intérêt économique (GIE) Dantzig, la Fondation a fait le choix de présenter dorénavant les comptes sociaux et non plus les comptes sous une forme combinée. Ainsi, les éléments des structures antérieurement combinées (la SARL Follereau Logistique et la SCI Dantzig Immo) n'apparaissent plus dans le bilan. En 2023, le total du bilan dans les comptes combinés était supérieur de 1 976 k€ au total du bilan dans les comptes sociaux.

Actif immobilisé. L'actif immobilisé comprend le patrimoine immobilier de la Fondation et des entités combinées : siège social, centre de traitement de Pobè au Bénin et autres immeubles d'exploitation. Il comprend également les biens reçus par legs et destinés à être cédés, des participations financières et des créances qui leur sont rattachées ainsi que des prêts. En effet, la Fondation agit principalement par la réalisation de projets ou par l'octroi d'aides financières, mais également et de façon marginale, par l'octroi de prêts à taux zéro.

Actif circulant. Les actifs circulants correspondent majoritairement aux placements financiers et à la trésorerie de la Fondation qui trouvent leur contrepartie dans les réserves et les fonds dédiés. Ils comprennent également les créances et comptes apparentés.

Dotations et réserves. La dotation de la Fondation, les apports complémentaires et les dotations de ses fondations abritées représentent 8 169 k€.

Les réserves sont constituées des résultats excédentaires et correspondent aux ressources de la générosité collectées et non utilisées. Elles permettent à la fondation de disposer de la trésorerie pour les investissements nécessaires à ses projets (hôpital de Pobè au Bénin par exemple). Elles permettent surtout de garantir les engagements budgétaires donnés aux partenaires publics et privés en début d'année, alors que les ressources correspondantes ne sont encore ni disponibles, ni même assurées. À fin 2024, elles représentent 14,6 M€ soit un peu plus d'une année d'activité. Elles sont gérées dans des fonds communs de placements, ou des contrats de capitalisation ainsi que dans divers instruments de trésorerie (livrets et comptes à terme).

Fonds reportés et dédiés. Les fonds reportés correspondent à la partie des produits de legs ou donations non encore encaissée. Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie, le compte « utilisation de fonds reportés ». Ils s'élèvent à 7 040 k€ fin 2024.

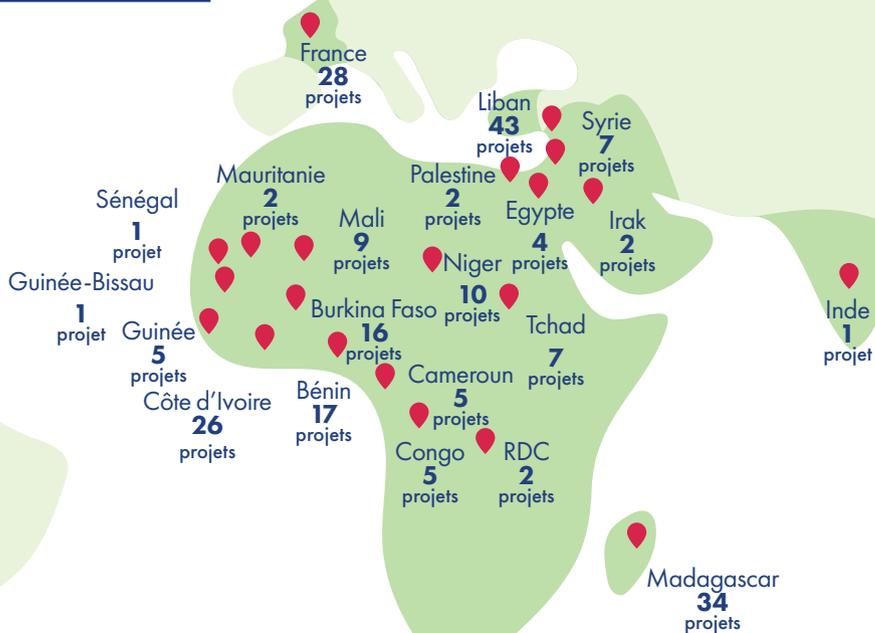
Les fonds dédiés sont des ressources que les financeurs ont souhaité affecter à un projet ou une action et qui n'ont pas pu être utilisées au cours de l'exercice. Fin 2024, ces fonds dédiés représentent 2 258 k€ dont 209 k€ pour les seules fondations abritées.



Les données financières présentées dans ce document sont tirées des comptes annuels qui sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la fondation : www.raoul-follereau.org et publiés sur le site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr. Ils peuvent être obtenus sur simple demande en s'adressant à la Fondation par téléphone : 01 70 38 92 83, ou par mail : donateurs@raoul-follereau.org.

LA FONDATION EN ACTION

Au total, ce sont **228 projets soutenus en 2024 dans 22 pays dont la France.**



● NOS PROJETS SUR LE TERRAIN

La Fondation agit :

- par des actions de long terme, avec un soutien fidèle à de nombreux partenaires de terrain, au premier lieu desquels les programmes nationaux lèpre et Buruli des États ;
- par la mise en œuvre de projets intégrés à fort impact social.

	TOTAL PROJETS
AFRIQUE	140
AMÉRIQUE	1
MOYEN-ORIENT	58
ASIE	1
FRANCE	28

Avec ces projets, l'action est complétée :

- par l'intermédiaire de **fondations abritées** (23 projets soutenus) ;
- par le financement de **la recherche** (16 projets financés) ;
- par la remise **d'un prix** ;
- par des **actions de formation et de documentation.**

● NOTRE TRAVAIL DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION AUTOUR DE LA LÈPRE

Les bénévoles de la Fondation Raoul Follereau font vivre une chaîne de solidarité qui s'étend du coin de la rue jusqu'au bout du monde, dans l'élan initié par Raoul Follereau lui-même. Présents en France, ils vont à la rencontre du grand public pour éveiller les consciences, faire connaître les avancées dans la lutte contre la lèpre et autres maladies tropicales négligées cutanées, et rappeler les actions qui restent à mener. Dans les écoles, lors d'événements locaux et nationaux, sur les forums et salons associatifs, ils sensibilisent et témoignent de l'actualité du message de la Fondation. Ils participent également à la collecte de fonds, essentielle à la poursuite des projets sur le terrain.

Le site internet, les réseaux sociaux et la lettre d'information trimestrielle « *Aider les autres à vivre* », de la Fondation permettent de partager nos projets, nos réussites, nos défis ainsi que nos besoins. À travers des articles et reportages réalisés partout dans le monde, les lecteurs découvrent concrètement nos projets menés sur le terrain et les partenaires engagés à nos côtés.

● PROJETS PHARES 2024

L'année 2024 a été l'occasion de poursuivre l'œuvre de Raoul Follereau dans les différents axes que soutient la Fondation. Voici quelques exemples d'avancées représentative de la stratégie :

Un concept de dépistage à grande échelle efficient : la preuve à Gagnoa en Côte d'Ivoire



En collaboration avec la Fondation Anesvad et les programmes nationaux, la Fondation a terminé en 2024 un projet d'envergure à Gagnoa. 30 mois, 470 K€, 60 villages et 190 hameaux ayant vu au moins un cas de lèpre dans les 7 dernières années, soit 186 000 personnes recensées, 174 000 consultations, 76 000 dermatoses diagnostiquées et soignées, dont 175 cas de lèpre et 3 800 cas contacts ayant bénéficié d'un traitement préventif, 70 infirmiers formés, une participation communautaire dans chaque village, un dispensaire réhabilité et un projet Eau Hygiène et Assainissement dans le village d'Otehoa.

À la suite de Gagnoa, les projets de Soubré, Daloa et Bouaké ont pris le relais, l'objectif étant de couvrir les 10 districts les plus endémiques de Côte d'Ivoire permettant d'atteindre une baisse de 70% du nombre de cas de lèpre d'ici 2030.

Construire l'avenir : l'école à l'hôpital et les bourses scolaires à Pobé au Bénin

L'ulcère de Buruli est une maladie qui entraîne des ulcérations étendues. La Fondation Raoul Follereau a été sollicitée en 2002 par le gouvernement pour prendre en charge à Pobé les malades du Sud-Est du Bénin. Les patients sont issus de milieux ruraux défavorisés et deux tiers ont moins de 15 ans.

Afin de permettre à ces enfants de suivre une scolarité ou une formation, la Fondation a monté un projet de bourses scolaires ou professionnelles. Par ailleurs, au sein même du Centre, elle a aussi aménagé une petite école pour les enfants en soins. En 2024, la Fondation a pris en charge 30 bourses et scolarisé chaque jour à l'hôpital une quinzaine d'enfants.



Un modèle de collaboration public-privé : le soutien aux dispensaires de Madagascar



Madagascar compte 114 districts sanitaires dont 37 endémiques de la lèpre. Entre 1 500 et 2 000 nouveaux cas sont dépistés chaque année. Sous l'impulsion de la Fondation, le programme national lèpre a intégré complètement les centres privés confessionnels au dispositif de lutte contre la lèpre. Une trentaine de dispensaires confessionnels soutenus par la Fondation Raoul Follereau dont 19 centres d'excellence en capacité de prendre en charge des complications, assurent une mission de service public avec une qualité de présence incomparable auprès des patients parfois hospitalisés pendant des mois. Le soutien de ce bel ensemble public-privé a représenté en 2024 une aide de 300 K€ par la Fondation, en plus de la présence de ses équipes.

La Fondation pépinière d'initiatives : la création de « Terre d'entraide »



Terre d'entraide

La Fondation a vu avec joie la création en novembre 2024 de l'association « Terre d'entraide », reprenant la mission de création d'activité pour des personnes précaires en milieu rural en France. Ce sont environ 40 créations d'entreprises par an, accompagnées pendant 5 ans, dont plus de la moitié sont encore en activité au bout de 5 ans.

Retrouvez le détail de ces projets en vous connectant sur notre site : www.raoul-follereau.org

Nous contacter

Bénévolat
Claire Sot : 06 15 53 71 35
benevolat@raoul-follereau.org

Relation donateurs
Cécile Aerts : 01 70 38 92 83
donateurs@raoul-follereau.org

Legs, assurance-vie et donations
Valérie Namuroy : 01 70 38 92 76
legs@raoul-follereau.org